Image not found or type unknown

# peut t on avoir deux amendes a deux jours d intervalle

Par **toucar**, le **10/03/2009** à **13:56**

j ai une voiture qui ne sers plus elle est en panne elle est gare devant chez moi.c est un chemin devant ma barriere ou personne ne roule car c est un acces pour rentre dans ma maison,ce n est pas une route.j ai eu 2 pv a 2 jours d intervalle pour non appossition de vignettes d assurance sur cette voiture.en ont t ils le droit merci.

Par **razor2**, le **10/03/2009** à **17:30**

Bonjour, vous ne pouvez pas être verbalisé deux fois pour la même infraction, donc la deuxième contravention est de trop.
De plus, reste aussi à savoir si les agents avaient pouvoir à vous verbaliser à cet endroit.
Le code de la route prévoit que vous devez apposer sur votre pare brise, un certificat d'assurance en cours de validité, article R233-3 du code de la route.
Mais le code de la route précise aussi que ses dispositions s'appliquent aux "voies ouvertes à la circulation publique".
Ce chemin était il "ouvert à la circulation publique?" Y 'avait-il une barrière en fermant l'accès?
Votre voiture était elle avant ou après cette barrière?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés